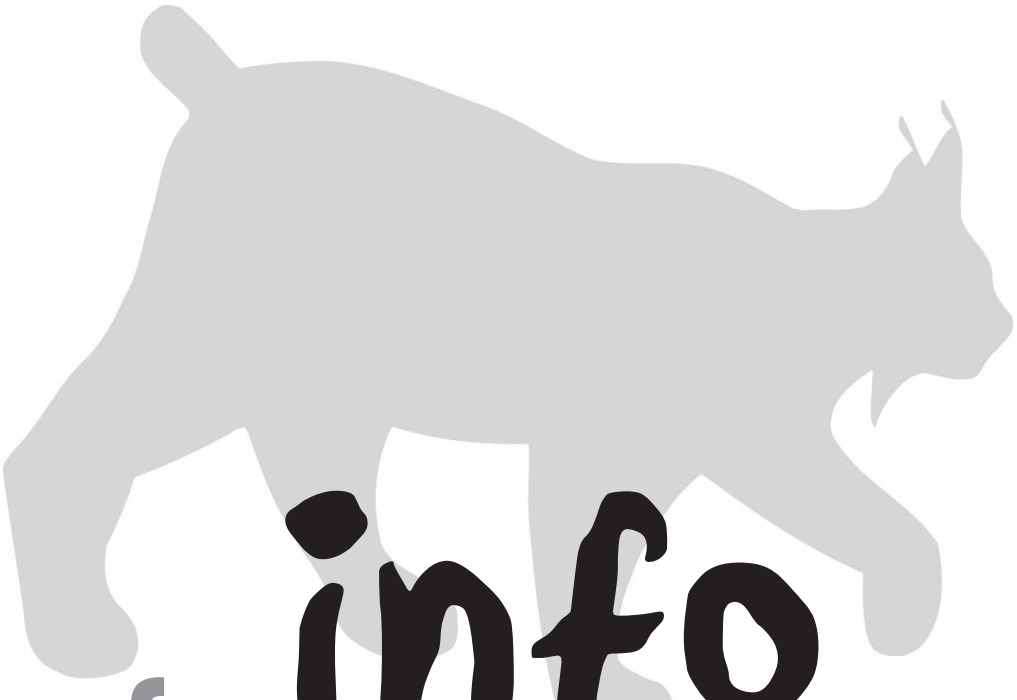

info

fauna•vs

Société valaisanne de biologie de la faune
Walliser Gesellschaft für Wildtierbiologie

N° 36 décembre 2019

Réservez le samedi, 18 avril 2020:
Excursion et assemblée générale
dans le vignoble de Salquenen

Sur la trace de l'ours en Valais: entre histoire et biologie

Rapaces électrocutés: 2500 signatures

La nouvelle correspondante régionale du RCVS

Chasse aux trophées de bouquetin: et la biologie?

La nouvelle loi sur la chasse est clairement rétrograde

La chasse traditionnelle à l'Ortolan

Gypaète barbu 2018: Monitoring et reproduction

Repeuplement artificiel des cours d'eau

Si vous souhaitez recevoir fauna•vs **info** uniquement en tant que fichier pdf, merci de nous contacter à l'adresse e-mail fauna.vs@bluewin.ch.

Sur la trace de l'ours en Valais: entre histoire et biologie

L'histoire de l'ours en Romandie demeure largement méconnue. Seul son statut en Valais a fait l'objet d'une étude approfondie[1]. Malgré cela, rumeurs et contre-vérités continuent de circuler, notamment sur la date d'extinction du plantigrade dans le canton. Le point sur les derniers ours du Vieux-Pays.

Outre la toponymie, quelques vestiges de fosses ou de trophées desséchés sur d'anciennes bâtisses, voire le souvenir de rencontres faites par des aïeux qui a été transmis de génération en génération dans certaines familles, diverses sources historiques rappellent la présence ancienne de l'ours chez nous. Par exemple, au Moyen Âge, les «reconnaissances[2]» en faveur des souverains savoyards évoquent leurs battues à l'ours dans le Chablais. A Vouvry, des amendes sanctionnent les villageois qui ont mal «gardé le passage», permettant ainsi la fuite du plantigrade.

Ours abattu près de Mandelon (Hérémence) en 1830 (Musée de la Nature, Sion). Après avoir été touché, il a mortellement blessé l'un de ses poursuivants. C'est le seul cas de ce genre connu en Valais. Photo: A. Scheurer/www.photonature.ch.

Les honneurs de l'ours

En 1432 se déroule un singulier procès. Les procureurs savoyards accusent les gens de Vouvry d'avoir offert les «honneurs» d'un ours à l'abbaye de Saint-Maurice. Il s'agit en fait pour les plaignants d'affirmer la prééminence de leur pouvoir sur une juridiction qu'ils se partagent avec Agaune. Rappelons qu'en Valais, dès le Moyen Âge, la chasse est souvent permise aux villageois. En contrepartie, ceux-ci doivent remettre au seigneur diverses parties de leur gibier, appelées honneurs. Mais la coutume n'a pas toujours été respectée. Ainsi, en 1753, l'abbé de Saint-Maurice reproche au châtelain de la seigneurie de Clèbes (Nendaz) de ne pas avoir réglementairement «encaissé» les honneurs d'un plantigrade. Dans la foulée, l'officier, jugé incapable de faire respecter la loi, sera démis de ses fonctions.

Pourquoi certains rechignent-ils à céder une part de leur ours? Sans doute parce que les parties dues aux autorités (tête, épaules, pattes, cuisses, boyaux[3]) constituent des morceaux de choix et que la bête représente pour les villageois une importante quantité de viande. Quant à sa fourrure – également exigée par l'autorité – elle sert alors à confectionner vêtements et tapis. De plus, dans la médecine traditionnelle, la bête entre dans la composition de remèdes variés.

---

1) A. Scheurer (2000), *Animaux sauvages et chasseurs du Valais – Huit siècles d'histoire (12e-19e siècle),* Fribourg, Faim de siècle. La plupart des données présentées ici sont issues de cet ouvrage qui peut être commandé auprès de l'auteur: alexandre.scheurer@gmail.com.
2) Une reconnaissance est un acte détaillant les devoirs et redevances des sujets envers leur seigneur.
3) Toutes ces parties n'étaient pas systématiquement dues.

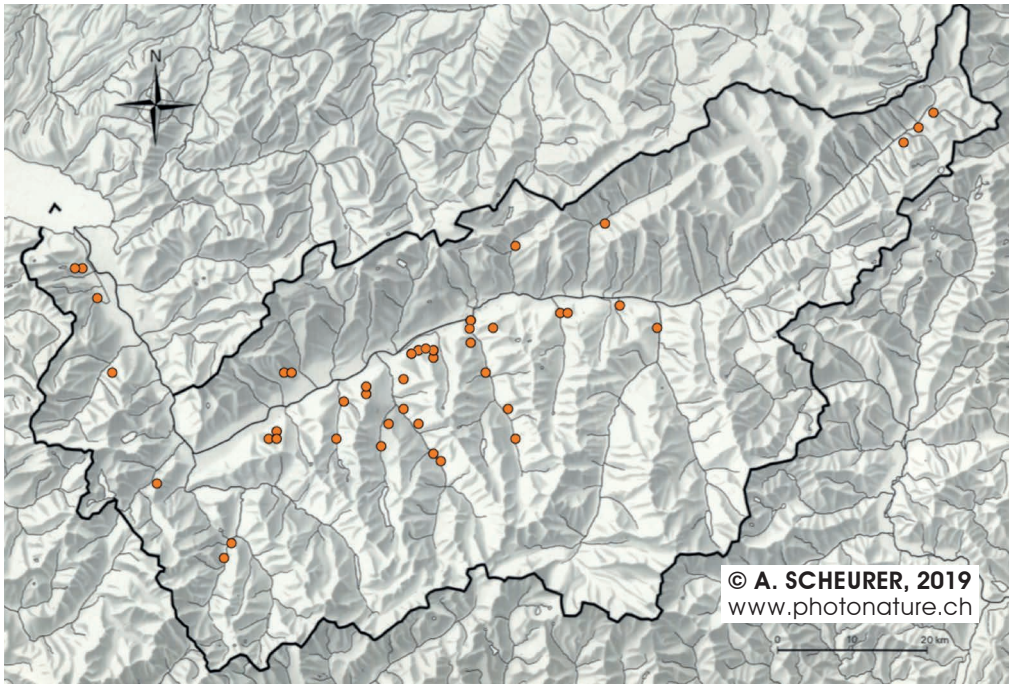

Répartition de l'ours en Valais au 19e siècle. Seules les mentions localisées plus ou moins précisément ont été reportées sur la carte. C'est pourquoi une quinzaine de mentions supplémentaires non localisables (p. ex. district de Loèche, Valais, etc.) ou vagues (val d'Anniviers) n'ont pas pu y être reportées. Données rassemblées par l'auteur.

Pour nos ancêtres, l'ours n'est donc pas seulement un nuisible de taille imposante, craint pour ses éventuelles attaques et surtout ses dommages au bétail et aux cultures; c'est aussi un «gibier utile» apprécié. Voilà pourquoi son image s'avère plus ambivalente que celle du loup, jugé tout à la fois inutile, nuisible, dangereux et maléfique, et donc honni à tous points de vue.

Craint et admiré

Jadis, la crainte de l'ours est pourtant bien réelle. Elle transpire dans maints récits où, au dernier moment, un chasseur tire un coup de fusil à silex dans la gueule béante de la bête qui s'apprête à le dévorer. Mais certains détails récurrents, communs à ces récits, suggèrent qu'ils sont stéréotypés et visent davantage à exalter le courage des nemrods qu'à décrire fidèlement la réalité. En effet, la traque de l'ours est vue comme un acte de courage suprême. Et à vaincre sans péril, ne triomphe-t-on pas sans gloire?

Cependant, dans un cas au moins, la chasse s'est soldée par la mort d'un homme, près de Mandelon (Hérémence), en 1830. Ce cas indique que le danger représenté par la bête et la crainte qu'elle inspire ont sans doute été exagérés. D'ailleurs, à contrario, divers témoignages relatent une coexistence pacifique entre humains et plantigrades, comme lorsque, à l'automne, ces derniers viennent chaparder des fruits dans les vergers près de Vercorin. De nouveau à Hérémence, vers 1820, des bûcherons travaillent une journée entière près d'une ourse et ses petits sans être inquiétés. Une situation pourtant potentiellement dangereuse, la femelle défendant ses petits contre tout intrus…

L'animal est aussi admiré pour sa force. Selon Michel Pastoureau (*L'Ours – Histoire d'un roi déchu*), les cultures préchrétiennes ont souvent vénéré le plantigrade. Jusqu'à ce que l'Eglise médiévale ne diabolise cet encombrant dieu païen pour lui substituer le lion. Mais l'entreprise ne réussit qu'à moitié et l'ours, objet d'une sympathie trouble, ne sera

Une patte desséchée sur un vieux bâtiment à Mase (à gauche) et témoignage sur le dernier ours à Oberems. Photos: R. Arlettaz.

jamais associé aux forces maléfiques comme le loup, le renard, les rapaces nocturnes, les corvidés et les serpents.

Nos aïeux lui livreront néanmoins une chasse acharnée jusqu'à son extinction. Le dernier plantigrade valaisan succombe ainsi en 1865 dans la région de Loye-Itravers, au-dessus de Grône. Une spirale de déprédations affectant de plus en plus le bétail en raison de la diminution des proies naturelles (cerfs, chevreuils, chamois, etc.) qui se raréfient voire disparaissent suite à la surchasse, une répression sans merci, ainsi qu'un faible taux de reproduction vont alors avoir raison de l'ours. A la même époque, Martin disparaît de son dernier fief jurassien du Val-de-Travers. Dans les Grisons, il survivra jusqu'en 1923.

16e–19e siècles: évolution des effectifs d'ours en Valais

Depuis 1501, le Valais récompense la destruction des grands prédateurs par le versement de primes. Consignées dans les comptes gouvernementaux, celles-ci permettent de cerner l'évolution du nombre de captures d'ours et de dater l'amorce du déclin de l'espèce.

Entre 1540 et 1675, dans tout le Valais, quelque 1'200 ours sont déclarés aux autorités. Un record de 33 captures est enregistré pour la seule année 1602, qui correspond au pic des prises par décennie noté entre 1600 et 1609 (total de 171 plantigrades déclarés). Dès 1610 environ, le nombre de captures – et donc aussi probablement celui d'ours – commence à décliner. Le phénomène s'accélère entre 1650 et 1675; chaque décennie ne compte alors plus que 65-70 prises.

Région de Ponchet (Chandolin) où un ours fut tué à l'automne 1856. Au 19e siècle, le val d'Anniviers et ses environs enregistrent le plus grand nombre de captures d'ours en Valais. Ce versant était habité par le plantigrade, du bas-coteau proche de la plaine jusqu'à plus de 2'000 m d'altitude. Photo : A.Scheurer/www.photonature.ch.

Dès 1675, le système d'indemnisation change et le paiement incombe dorénavant aux aux communes, masquant l'évolution des effectifs d'ours. Mais le déclin se poursuit sans doute de façon assez linéaire. Car le plantigrade n'a pas la «plasticité» du loup, dont la mobilité et la natalité extraordinaires lui permettent de faire un retour en force dans certaines régions, après parfois plusieurs décennies d'absence.

Au 19e siècle, l'Etat continue à verser des primes. Recoupées avec les informations contenues dans les sources littéraires (monographies communales souvent écrites au début du 20e siècle) et d'autres témoignages (souvenirs de personnes âgées), elles confirment que le déclin s'est poursuivi au 18e siècle. En effet, de 1802 à 1865, seuls 58 à 60 plantigrades différents sont signalés – tués ou observés – dans tout le Valais.

Répartition de l'ours au 19e siècle

Contrairement aux primes à la destruction versées sous l'Ancien Régime, les informations récoltées pour le 19e siècle mentionnent souvent le lieu de la capture ou de l'observation. Elles nous permettent donc de cerner les derniers bastions de l'espèce. La plupart de ces mentions proviennent des bas coteaux et de l'entrée des vallées latérales de la rive gauche de la vallée du Rhône; quelques-unes – moins nombreuses – de l'extrémité de ses vallées latérales. Enfin, de très rares cas concernent des reliques de populations en rive droite.

De façon générale, la présence de l'ours en Valais au 19e siècle n'est déjà plus que relictuelle. Elle concerne surtout des individus isolés, probablement âgés (seules deux familles sont signalées jusqu'en 1836). A une exception cependant: celle de la vaste région comprise entre Grône, le vallon de Réchy, Chalais, Sierre, le val d'Anniviers, la secteur de Finges, l'entrée du val de Tourtemagne, et le plateau de Bürchen-Zeneggen (à l'entrée du val de Viège). Cette zone s'étale grosso modo sur 35 km le long de l'axe de la vallée du Rhône, pour une largeur d'environ 5 km du bord de la plaine jusqu'à l'entrée des vallées latérales (10 km dans le cas du val d'Anniviers). Pour l'ours en Valais, au 19e siècle, c'est la seule

zone étendue qui présente une continuité en termes géographiques et d'habitat, et qui enregistre sa présence de façon elle aussi à peu près continue. Mais attention: cela ne signifie pas qu'elle soit alors densément peuplée par l'espèce. Il est cependant possible que cela ait été le cas auparavant. Au 19e siècle, cette région abrite la seule population valaisanne de plantigrades encore assez importante, permettant des échanges entre un nombre suffisant d'individus: entre 1802 et 1865, la présence cumulées de 21-22 individus différents au minimum y est notée (un seul a été vu et implique le risque d'avoir été comptabilisé à double; tous les autres ayant été tués); il y en eut même sans doute davantage si l'on tient compte de ceux cités par les sources qui n'ont pu être précisément localisés. De ce fait, cette zone abritait alors probablement la seule population d'ours valaisans qui aurait éventuellement pu se maintenir si l'espèce n'avait pas été l'objet de persécutions systématiques.

Notons encore que, dans l'ensemble du canton, les mentions historiques du plantigrade coïncident remarquablement bien avec la toponymie qui rappelle son ancienne présence en de nombreux lieux. Dans la plupart des cas, en Valais, les toponymes évoquant l'ours peuvent donc être considérés comme des indices fiables d'une présence historique réelle.

L'ancien habitat de l'ours en Valais

Au 19e siècle, l'altitude moyenne des captures ou des rencontres, peu élevée, se situe autour de 1'200 m environ. Plusieurs surviennent même en plaine ou presque, régions basses que l'ours prospecte à certaines périodes en quête d'aliments précis: raisin dans les vignes, fruits et légumes dans les jardins ou les vergers, cultures céréalières.

Les derniers bastions du plantigrade se trouvent surtout dans de vastes forêts[4] feuillues ou mixtes – garantissant une bonne offre en nourriture végétale –, sur des versants accidentés avec de nombreuses barres rocheuses (tanières), des gorges et des rivières. Un climat relativement humide semble avoir été recherché, les régions très sèches n'enregistrant guère de mentions. On trouve souvent, à proximité des massifs fréquentés, des zones cultivées semi-ouvertes avec des vergers d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, etc.) et d'autres cultures (vignes, jardins, céréales), où l'ours puise périodiquement (été, automne) des ressources alimentaires complémentaires.

Cette gravure illustre bien les récits stéréotypés où un ours est tué à bout portant d'un coup de fusil tiré dans sa gueule béante. En réalité, la plupart des ours valaisans furent sans doute piégés, et leur déclin précède la généralisation des armes à feu (Jules Gourdault, La Suisse pittoresque, Paris, 1890).

Ces forêts de basse et moyenne altitude offrent souvent une continuité avec des massifs plus élevés (2'000 m et plus) que l'ours exploite en fin d'été (baies), jusqu'à la mi voire la fin novembre, date de l'entrée en hibernation. L'exemple le plus typique d'une telle configuration est illustré par le dernier bastion de l'ours en Valais: soit la région située entre Grône, Chalais, le vallon de Réchy et l'entrée du val d'Anniviers, fréquentée depuis les bascoteaux proches de la plaine jusqu'aux alpages (Bouzerou, 1'700 m; Ponchet, 1'900 m) et au-delà.

A cet égard, des dégâts sur le bétail (ovins, bovins, cochons) sont régulièrement évoqués par nos sources. Mais ils semblent avoir été bien inférieurs à ceux causés par le loup, même si la force du plantigrade lui permettait de pénétrer dans les étables par effraction. ■

Alexandre Scheurer, historien et naturaliste

4) Noter toutefois que le 19e siècle est marqué par un pic de déforestation, et que les forêts valaisannes y sont moins étendues que de nos jours.

Rapaces électrocutés: 2500 signatures

Le 30 septembre, fauna•vs a été accueilli par le président du Conseil d'Etat valaisan, Roberto Schmidt, au Palais du gouvernement, à Sion. Notre délégation lui a remis une pétition forte de 2500 signatures qui demande que les pylônes électriques qui tuent les grands rapaces en Valais soient enfin assainis. Roberto Schmidt nous a assuré à cette occasion que le Conseil d`Etat prendra cette pétition au sérieux et qu`il la transmettra aux autorités compétentes.

Avec cette pétition, fauna•vs et les 2500 signataires demandent au Gouvernement valaisan, aux entreprises électriques et ferroviaires concernées, notamment les CFF, que des mesures d'assainissement soient rapidement mises en œuvre afin que tous les pylônes électriques dangereux du canton soient assainis dans un délai de 5 ans!

A la suite de l'électrocution d'un rarissime hibou grand-duc en janvier à St-Léonard, fauna•vs a lancé une pétition intitulée «Mettons fin aux électro-cutions de Hiboux grands-ducs!» et destinée tant au Gouvernement valaisan qu'aux compagnies électriques et aux entreprises ferroviaires. Si la section de la ligne d'alimentation électrique responsable de l'électrocution du grand-duc de St-Léonard à fin janvier 2019 a été temporairement mise hors service par les CFF, le problème n'est de loin pas encore résolu.

Seule une dizaine de couples de hiboux grands-ducs nichent bon an mal an en Valais. Selon les recherches menées par l'Université de Berne, l'électrocution est le facteur de mortalité numéro 1 des grands-ducs valaisans: des dizaines d'entre eux ont en effet été marqués au moyen de balises satellitaires, ce qui a permis d'identifier la cause exacte de leur mort.

1746 pylônes dangereux en Valais

Raphaël Arlettaz, membre du comité de fauna•vs et professeur à l'Université de Berne, a investigué l'ensemble de la ligne CFF du Simplon le long de la vallée du Rhône: «Entre Villeneuve VD et Brigue, j'ai recensé 246 pylônes de type «lyre», semblables à celui qui a tué le hibou de St-Léonard, représentant donc autant de pièges mortels pour les grands rapaces». Ces 246 pylônes se rajoutent aux 1500 recensés jusqu'ici par l'Antenne valaisanne de la Station ornithologique suisse au sein des réseaux de distribution d'électricité à moyenne tension qui jalonnent le territoire cantonal.

Assainissement relativement simple

L'Ordonnance fédérale sur les lignes électriques (OLEI, 1994) stipule que «si les conditions locales l'exigent, on équipera les supports de dispositifs propres à éviter que des oiseaux ne provoquent des mises à la terre ou des courts-circuits». Le Plan d'action biodiversité de la Confédération (2017) prévoit d'ailleurs un assainissement des pylônes électriques dangereux des lignes ferroviaires des CFF et des autres compagnies. Des mesures d'assainissement pourtant relativement simples à mettre en œuvre permettraient d'éviter cette hécatombe. Cela fait 15 ans que l'on discute avec les responsables de la mise en œuvre de mesures concrètes, mesures qui tardent malheureusement à être appliquées en Valais. Il y a bien eu des efforts d'assainissement ici et là en plaine du Rhône: des lignes à moyenne tension ont ainsi été enterrées tandis que des gaines isolantes ont été posées sur certains pylônes problématiques.

Il est vraiment temps d'agir

Il est maintenant temps de passer à la vitesse supérieure et d'assainir l'ensemble des pylônes présentant un danger mortel d'électrocution. Pour fauna•vs, le temps n'est plus à la discussion, mais à l'action. «Nous exigeons tout simplement la mise en œuvre des dispositions de l'Ordonnance fédérale sur les lignes électriques et du Plan d'action biodiversité Suisse», s'exclame Brigitte Wolf, présidente de fauna•vs. «L'assainissement des pylônes dangereux se justifie aussi du point de vue économique: pour les entreprises il est moins cher de neutraliser les structures tueuses que de subir les coûts répétés des mises hors service de lignes suite à un court-circuit». ■

Communiqué de presse de fauna•vs

Remise de la pétition au Conseil d'Etat valaisan. De gauche à droite: Jean-Michel Koehler, Brigitte Wolf, Philippe Delacrétaz, Roberto Schmidt (président du Conseil d'Etat), Prof. Dr Raphaël Arlettaz.

Anouk Athanasiades, la nouvelle correspondante régionale du RCVS

Le Réseau Chauves-souris Valais (RCVS) change de mains. Depuis sont engagement au Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, François Biollaz a remis la tâche de correspondant régional pour la protection des chauves-souris à Anouk Athanasiades. Elle se présente à nous.

C'est en 2014 que je découvre le CCO (Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris), organe officiel soutenu par l'Office fédéral de l'environnement. Je m'investis et me forme au sein de celui-ci de manière bénévole et deviens vite membre du comité de l'antenne vaudoise. Parallèlement à ceci je réalise mon master en biologie de la conservation à Lausanne, que je termine début 2016. Puis, mes différentes expériences professionnelles m'amènent à travailler un an, en 2017, avec François Biollaz, lui-même biologiste indépendant et correspondant régional pour le RCVS depuis 2007. De mon côté, je deviens par la suite co-correspondante régionale de l'antenne vaudoise avant de changer de canton pour devenir correspondante régionale de l'antenne valaisanne. Avec la reprise de ce poste, j'ai aussi obtenu le statut de biologiste indépendante, pouvant réaliser les mandats du RCVS principalement mais aussi d'autres mandats pour mon compte.

C'est avec enthousiasme que je reprends ce rôle, des nouveaux projets se profilant déjà pour les années à venir. Entre autres, communiquer d'avantage à la population pour une meilleure cohabitation; cette année déjà par l'édition d'une nouvelle brochure présentant les chauves-souris du Valais ainsi que le site internet «chauve-souris-valais.ch». En effet les chauves-souris sont peu considérées tout simplement car elles sont méconnues. Difficiles à observer, bien souvent seules les pipistrelles tournant autour des lampadaires retiennent l'attention des gens. Pourtant la réalité est autre. Il existe 27 espèces en Valais et nombreuses sont celles qui fuient la lumière. À vrai dire, même pour les spécialistes, les chauves-souris cachent encore bien des secrets, notamment sur leur reproduction dont on ne connaît que peu de choses. Une étude à ce sujet est en cours, réalisée à l'aide de détecteurs d'ultrasons. Une technique qui devient de plus en plus performante et dont nous vous soumettrons les premiers résultats dans le prochain bulletin. ■

Anouk Athanasiades

Pour toute question, information et conseil, visitez le site du RCVS:

www.chauve-souris-valais.ch

Excursion et assemblée générale 2020 dans le vignoble de Salquenen

Nous vous invitons à réserver la date du samedi 18 avril 2020 pour une excursion dans le vignoble de Salquenen, sous la direction du Dr. Laura Bosco, dès 9h30.

Pendant l'excursion, les participants découvriront les différentes mesures écologiques pour promouvoir la biodiversité dans le vignoble.

Après l'excursion, nous vous invitons à notre assemblée générale. Vous recevrez la convocation accompagnée de l'ordre du jour en temps voulu.

Chasse aux trophées de bouquetin: et la biologie?

Les séquences de tirs de bouquetins, diffusées par ***Mise au Point*** le 3 novembre dernier, ont choqué de larges cercles, même au-delà des frontières helvétiques. Le bouquetin est placide et se laisse facilement approcher: il n'y a donc aucun mérite à abattre un tel animal. Mais au-delà des réactions émotionnelles, fort compréhensibles, suscitées par cette pratique bien valaisanne, posons-nous la question de son impact biologique. Est-elle ou non durable du point de vue cynégétique? Le tir de bouquetins mâles âgés – ceux qui portent les plus belles cornes (11 ans et plus) – a-t-il des implications sur la démographie et la reproduction de l'espèce?

Une analyse des statistiques du Service valaisan de la chasse (2005-2017) montre que 41% des boucs âgés de 11 ans ou plus sont tirés, bon an mal an, dans le canton. C'est plus que la fraction des vieux boucs de cette classe d'âge qui périssent de mort naturelle (27%, notamment dans les avalanches). S'il n'y a aucune nécessité de réguler les vieux bouquetins, ce type de prélèvement peut s'avérer particulièrement problématique. Pourquoi? En raison d'une tactique de reproduction peu commune dans le règne animal: un bouquetin mâle va allouer, toute sa vie durant, une grande quantité d'énergie dans la croissance de ses cornes majestueuses, jusqu'à développer une imposante parure. La hiérarchie entre mâles de gabarit proche s'établit via des danses de groupe ritualisées, voire de combats, au cours desquels la taille des cornes va faire toute la différence. Or, ce n'est qu'après une décennie d'existence qu'un mâle devient sexuellement concurrentiel, soit qu'il peut vraiment envisager séduire et se reproduire. Investir dans la croissance de cornes aussi volumineuses induit un coût énergétique très élevé que seuls les individus les plus performants peuvent assurer. Or, sans parure de qualité, il est difficile pour un bouc de s'accoupler et ainsi de transmettre ses gènes. Ces cornes constituent donc un signal «honnête» du point de vue de la sélection sexuelle, parce que justement il est coûteux de les produire. En plus de cette allocation forte dans la constitution de cornes sexy, un bouquetin âgé paie un autre coût, en termes de survie cette fois-ci: dès le moment où il accède au statut privilégié de reproducteur, le vieux bouc voit son taux de mortalité augmenter, probablement parce qu'il doit imposer et maintenir son statut social de dominant. A tel point que rares sont les vieux mâles qui atteignent 16 ans et qu'un mâle de 18 ans demeure une exception. Un bouc de bouquetin passe donc toute sa vie à miser sur ses futurs atours, mais ensuite il n'a que quelques années à disposition pour valoriser son capital par la reproduction.

Brigitte Wolf

En prélevant 41% des vieux mâles de 11 ans ou plus, on élimine donc une partie substantielle des meilleurs candidats à la reproduction. Si ce prélèvement contribuait à améliorer la survie des autres vieux boucs, alors le prélèvement ne serait en théorie pas si grave. En effet, lorsque le phénomène de «mortalité compensatoire» opère, chaque bouc éliminé augmente, toujours en théorie,

les chances d'un autre de saillir les femelles. Toutefois, si le prélèvement élimine trop de vieux mâles, en particulier ceux qui portent les plus belles cornes, il n'y a plus de compensation possible ou au mieux une compensation médiocre. Comme ce sont justement les longues cornes qui font les trophées les plus prisés par les adeptes de safaris alpins, il y a une probabilité non nulle que l'on élimine trop de ces mâles qui sont également les préférés des femelles. Ceci peut impacter la démographie de l'espèce et la qualité des jeunes, et même affecter la beauté des trophées sur le long terme.

Nul ne sait à ce stade quel est l'impact réel de la chasse aux trophées de bouquetins en Valais. Avec le prélèvement actuel d'une fraction non négligeable des boucs d'âge mûr (un peu moins de la moitié), on perturbe sans doute le système d'appariement. Ainsi, les vides créés dans les hardes par les tirs de vieux boucs sont en partie compensés par de l'immigration masculine en provenance d'autres colonies non exploitées pour leurs trophées (Vaud ou Berne; Italie et France où le bouquetin est strictement protégé, cf. le reportage de *Mise au Point*) car ces boucs sont en recherche active d'une ressource rare: les femelles réceptives. Et ils sont prêts à parcourir de longues distance pour s'en procurer. Une carence en vieux boucs séduisants pourrait aussi signifier que les femelles doivent se rabattre sur de jeunes mâles qui, inexpérimentés et maladroits, les harassent inutilement, avec des répercussions sur la santé et la démographie des femelles. Le déséquilibre grandissant observé au niveau du sexe-ratio des bouquetins valaisans (de moins en moins de femelles par rapport aux mâles, malgré une population totale qui a continué à croître très légèrement au cours du temps) pourrait constituer un premier indice de dysfonctionnement causé par une chasse aux trophées très intensive, telle que pratiquée actuellement dans les Alpes valaisannes.

Seules des recherches approfondies[1] permettraient de comprendre l'impact réel de la chasse aux trophées et de définir des standards d'exploitation cynégétique sensée du bouquetin, dans un vrai souci de durabilité – pour autant bien sûr que l'on désire maintenir cette pratique tant décriée. Que ce prélèvement soit opéré par de riches chasseurs étrangers ou par des indigènes ne change rien à l'aspect biologique de la question. ■

Prof. Dr Raphaël Arlettaz, directeur du Département de biologie, Université de Berne

Dr Jean-Michel Gaillard, directeur de recherche CNRS, Université de Lyon

1) Les sous-signés avaient proposé un tel projet de recherche en 2007, mais il avait malheureusement été rejeté par la Confédération et l'Etat du Valais.

Une brochure présente les chauves-souris du Valais, leur biologie et leur protection

Espèces protégées et utiles, les chauves-souris demeurent des mammifères fort peu connus. Pour sensibiliser le public sur la biologie des chiroptères, qui affectionnent le climat particulier de notre canton, le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage (SFCEP) a édité une brochure, intitulée «Les chauves-souris du Valais». Elle présente en une vingtaine de pages les principales espèces de chauves-souris vivant chez nous, leur habitat, leurs habitudes.

Les chauves-souris représentent un tiers des mammifères de notre pays. On y recense 30 espèces dont 27 sont établies en Valais. Elles affectionnent particulièrement la richesse des milieux présents et la cohorte d'insectes qui les accompagne. Ces petits mammifères protégés véhiculent encore bien souvent des croyances populaires erronées. Richement illustrée, la brochure a été rédigée par l'association «Réseau Chauves-souris Valais» sur mandat du SFCEP. Elle met en lumière ces êtres de la nuit, seuls mammifères au monde capables de voler activement, leur capacité à se diriger grâce à leurs cris inaudibles pour l'oreille humaine, leur utilité comme régulateur des populations d'insectes. Le fascicule expose aussi les menaces qui pèsent sur les espèces les plus sensibles et répond aux questions les plus fréquemment posées. Le lecteur curieux d'approfondir le sujet trouvera en dernière page une liste d'ouvrages spécialisés. ■

Communiqué de presse du canton du valais

La brochure est disponible à cette adresse:

www.vs.ch/fr/chauves-souris

La nouvelle loi sur la chasse est clairement rétrograde

Pour fauna•vs la nouvelle loi sur la chasse, qui sera probablement soumise à référendum (cf. récolte de signatures au moyen du formulaire distribué avec ce numéro de fauna•vs **info**), représente une régression par rapport à la loi actuelle qui mériterait pourtant une bonne révision. Pourquoi et comment en est-on arrivé là?

Il y a d'une part les initiants du nouveau texte, apparemment plus passionnés par la chasse ou mis sous pression par la problématique loup que soucieux de la préservation des espèces, et d'autre part nos deux parlements fédéraux qui ont fait un très mauvais travail. Le processus était d'ailleurs si chaotique que les membres des commissions des deux chambres ont fini en commission de conciliation afin d'aplanir leurs divergences.

La Loi sur la chasse et la protection des oiseaux et des mammifères de 1986 repose sur trois axes: la protection des espèces, la régulation des espèces pouvant causer des problèmes, enfin l'exploitation de certaines espèces par la chasse. Dans la nouvelle loi, le pôle protection est clairement affaibli au profit d'une régulation facilitée à l'extrême pour certaines espèces, tandis que l'exploitation cynégétique ne tient guère compte de l'évolution des effectifs de certaines espèces menacées. Cette construction légale sent le souffre et, surtout, la main mise des lobbies de la chasse sur les commissions parlementaires qui ont édulcoré le texte lors des multiples allées et venues entre les deux chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats. Il est paradoxal que la Suisse en arrive là, alors que la 6e extinction de masse va bon train…

Avec la nouvelle loi, il sera toujours possible de chasser le lagopède.

La nouvelle loi comporte intrinsinquèment plusieurs contradictions, dont deux majeures. Dans son préambule, elle met en exergue le principe de durabilité (Art. 3) tandis que deux articles plus loin (Art. 5), on liste parmi les espèces chassables la bécasse des bois, le tétras lyre et le lagopède alpin, trois espèces d'oiseaux qui sont en déclin dramatique en Suisse. Pour le lagopède alpin, il est patent que sa population valaisanne ne cesse de s'éroder (étude de la Station ornithologique suisse effectuée notamment à partir des comptages des gardes-chasse valaisans eux-mêmes) tandis que le tableau de chasse a doublé en 30 ans. Un chasseur peut en tirer huit exemplaires par saison en Valais. Ces quotas font clairement fi de la notion de durabilité!

La nouvelle loi prévoit, également en préambule, de renommer «sites de protection de la faune» nos actuels districts francs. Les districts francs sont des zones où la chasse est interdite et constituent à ce titre de vrais refuges pour la faune sauvage. Or, à l'Art. 7 on apprend que l'on pourra dorénavant y tirer des bouquetins («pour des raison cynégétiques»), soit y pratiquer cette fameuse chasse aux trophées, une pratique d'un autre âge dont le peuple vient avec horreur de réaliser l'existence, alors que cette pratique est née dans les années 1980, en même temps que le Service de la chasse. Noter qu'il y sera aussi possible de réguler (préventivement, soit sans preuves de dégâts) les loups... Il n'y aura donc plus de hâvres de paix pour la faune sauvage dans notre pays, hors de nos rares réserves naturelles. Le terme «sites de protection de la faune» est donc clairement mensonger. Tout cela sent l'enfumage, soit le travail bâclé du législateur.

La loi comporte un autre aspect extrêmement problématique et potentiellement catastrophique. Elle prévoit la dévolution (transfert)

future aux cantons des responsabilités et des compétences qui sont aujourd'hui l'apanage de la Confédération, notamment pour ce qui a trait aux espèces protégées sujettes à régulation. Il y a ici un risque majeur de dérive lorsque l'on sait que les gouvernments cantonaux sont bien plus sensibles aux pressions des lobbies que le Gouvernement fédéral. Jusqu'ici, il fallait l'aval de la Confédération, donc son feu vert officiel, pour abattre un loup, un lynx ou un castor causant des dommages. Dorénavant, il faudra juste que le canton «entende» la Confédération… sachant qu'il fera ce qu'il veut de l'avis de Berne qui ne fournira dès lors plus qu'un préavis à valeur purement consultative. Ceci représente une bombe dans le cas du Valais. Par exemple, il n'y a pas plus de douze lynx indépendants dans le canton, en raison d'un braconnage rampant *ad minima* cautionné par les agents de l'état eux-mêmes, alors qu'il devrait y avoir 50-60 lynx indépendants dans le canton selon les modèles d'habitat. On va donc pouvoir théoriquement éliminer ces rares lynx survivant par simple mesure anticipatoire, décidée localement par notre gouvernement cantonal, qui prétextera par exemple que si le chamois régresse dans un secteur donné c'est à cause de sa prédation par le lynx. Toute personne sensée sait qu'une corrélation n'est pas une relation de causalité (le déclin du gibier n'est pas *de facto* une conséquence de la présence des prédateurs), mais allez expliquer cela à certains nemrods de base ou à certains agents de l'Etat qui en font leurs choux gras depuis des décennies. Dans le cas du chamois, on prélève environ 12 à 15% de l'effectif chaque année, une valeur très proche du taux naturel d'accroissement intrinsèque de la population, mais personne ne semble se poser la question de savoir si cette chasse telle que pratiquée actuellement est vraiment durable. On préfère incriminer le rare lynx que remettre en question les modalités de la chasse en chamois, cette dernière demeurant pourtant le principal facteur de mortalité chez cet ongulé.

Plus loin dans la nouvelle loi, on apprend que le Conseil fédéral peut décider en tout temps quelle espèce protégée rejoint la liste des espèces régulables (et son intention d'y rajouter le lynx, le castor et même le cygne a déjà été affichée). Un jour pourrait aussi y faire figurer l'aigle royal, le hibou grand-duc ou le héron cendré… Ces espèces avaient été mentionnées dans une mouture antérieure de la nouvelle loi, mais elles en ont finalement été retirées par nos parlementaires, sinon par la Conseillère fédérale Doris Leuthard elle-même, car elles auraient rendu plus facile l'acceptation du référendum! On stipule bien que les opérations de régulation ne doivent pas mettre en danger les effectifs de ces espèces, mais sans pour autant définir les seuils minimaux de taille de population, ce qui ouvre la porte à toutes les dérives. Nul doute que nos gestionnaires actuels de la faune considéreront que les douze pauvres lynx indépendants qui arpentent actuellement le territoire valaisan représentent un effectif quasi idéal…

Parmi les points positifs de la nouvelle loi, il faut toutefois citer l'accent mis sur la nécessité d'avoir des corridors fonctionnels pour le déplacement de la faune, soit une infrastructure verte suffisante à travers tout le pays en ce qui concerne la mobilité des grands vertébrés terrestres. Si cette exigence figure dans la Stratégie biodiversité de la Confédération, l'avantage est ici que des financements *ad hoc* pourraient être mis à disposition pour la constitution de cette infrastructure verte. Il y aussi un article qui stipule que le Conseil fédéral peut également décider de réduire la liste des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire suisse, mais ceci après avoir entendu les cantons, ce qui représente un sérieux bémol…

Globalement, on le voit, cette loi comporte beaucoup trop de points problématiques par rapport aux rares avantages qu'elle procurerait à la faune sauvage. Il faut donner à nos chambres fédérales l'opportunité de refondre totalement les outils légaux encadrant la chasse et la protection des oiseaux et des mammifères sauvages en soutenant le référendum qui sera vraisemblablement soumis à votation populaire en 2019, sinon en 2020. ■

Comité de fauna•vs

Signez le référendum contre la modification de la Loi sur la chasse

Les animaux rares sont encore plus menacés. La loi affaiblit la protection des animaux sauvages au lieu de la renforcer.

Des animaux protégés peuvent être abattus. Sans qu`ils n`aient jamais provoqué de dégâts. Simplement parce qu`ils existent.

Le castor, le cygne tuberculé, le lynx etc. en danger! Ils peuvent à tout moment être inscrits sur la liste des espèces pouvant être régulées. Sans que le peuple ou le Parlement n'ait son mot à dire.

Vous pouvez signer le talon ci-joint et le retourner **jusqu'au 13 décembre 2019** à l`adresse mentionnée ci après: Non à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse, Case postale 5534, 8050 Zurich

La chasse traditionnelle à l'Ortolan décime l'espèce en Europe occidentale

Une équipe internationale, avec participation de l'Université de Berne, a mené des recherches exhaustives sur le statut démographique et la migration du Bruant ortolan à travers toute l'Europe. Ce passereau a connu un déclin massif de ses effectifs en Europe occidentale et septentrionale depuis des décennies. Les derniers résultats publiés ce jour dans la prestigieuse revue Science Advances montrent que la chasse traditionnelle à l'Ortolan dans l'Ouest de la France explique plus de 50% du déclin de l'espèce en Europe de l'Ouest et du Nord.

Nouvelles de la recherche

Le Bruant ortolan est considéré comme une délicatesse gastronomique en France où on capture des milliers de ces passereaux lors de leur migration automnale afin de les engraisser avant de les consommer. Pour la petite histoire, le président Mitterrand a dégusté des Ortolans quelques jours avant sa mort... Pour les organisations de protection de la nature et de sauvegarde de la biodiversité, l'Ortolan est une espèce au bord de l'extinction en Europe occidentale, pourtant encore illégalement chassée en France. La Commission européenne a exigé en 2016 que la France mette fin à cette pratique illégale, contraire à la directive oiseaux, la menaçant d'une amende de 10 millions d'euros si elle n'obtempérait pas. Les derniers résultats de la recherche démontrent les effets négatifs de cette chasse dite traditionnelle sur la démographique de cette espèce fortement menacée de la faune européenne.

Peter Keusch

Des recherches dans toute l'Europe et jusqu'au Moyen Orient

En 2012, le Ministère français de l'environnement mandatait le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris afin qu'il mette sur pied, en collaboration avec les sociétés de chasse locales (Landes), une étude sur l'origine géographique et les tendances démographiques des Ortolans qui migrent en automne en passant par l'Ouest de la France. Dirigé par Fréderic Jiguet, professeur au Muséum, le consortium international a collaboré avec Raphaël Arlettaz, professeur à l'Institut d'Ecologie et d'Evolution de l'Université de Berne, qui a mené des recherches sur cette espèce en Suisse. Les scientifiques ont capturé des Ortolans dans toute l'Europe, les ont marqués et suivis quatre ans durant au moyen de micro-balises, ce qui a permis de reconstituer leurs mouvements migratoires, de l'Espagne à la Russie et de la Finlande au Moyen Orient. Sur cette base, ils ont estimé les tailles des différentes populations, leur évolution démographique au cours du temps, ainsi que leurs voies migratoires et leurs zones d'hivernage africaines.

La chasse à l'Ortolan décime les populations européennes

Des 17 millions d'Ortolans actuellement recensés à travers toute l'Europe, environ 300'000 migrent chaque automne en empruntant une voie qui passe par l'Ouest de la France. Le prélèvement de 30'000 individus opéré chaque année (10% des oiseaux en transit) dans cette région dans les années 1990 s'est donc avéré considérable. Les Ortolans qui empruntent cette voie migratoire nichent dans le Nord de l'Europe, notamment en Scandinavie où les effectifs de ce bruant ont rapidement décliné, beaucoup plus que dans le reste de l'Europe. Rien qu'entre 2000 et aujourd'hui, les effectifs de l'Ortolan ont encore régressé de 30%, alors que la population était déjà au plus bas. En comparaison,

dans les autres populations le déclin sur cette même période a avoisiné les 10-20%. «Selon nos estimations, les prélèvements illégaux opérés en France, ainsi qu'ailleurs dans le bassin méditerranéen, expliquent l'essentiel du déclin dramatique de l'Ortolan en Europe occidentale et septentrionale sur le long terme – moins de 80%», s'exclame Raphaël Arlettaz.

Selon les suivis et recherches de la Station Ornithologique suisse et de l'Université de Berne, l'Ortolan était encore répandu dans les vallées Alpines (Valais, Grisons) et dans le bassin genevois vers 1978-79. Le dernier mâle territorial de Suisse, solitaire, a été observé en 2016 en Valais central. «Depuis l'espèce ne niche plus dans notre pays qui a ainsi perdu un élément jadis emblématique de sa faune. Ainsi se poursuit l'érosion de notre biodiversité indigène. La fin de la chasse de l'Ortolan en France permettra-t-elle le redressement des effectifs d'Ortolan en Europe, voir la recolonisation de ses anciens bastions sur territoire suisse ? Encore faut-il que les habitats, actuellement dégradés, le permettent», dit Raphaël Arletaz.

Décision politique

Le contexte est souvent tendu entre milieux de la chasse et de la sauvegarde de la biodiversité. La coopération exemplaire dans le cadre de ce projet de recherche sur l'Ortolan, qui a incorporé dès le début les milieux de la chasse dans la démarche, a livré une analyse objective incontestée qui a contribué à la prise de décision politique qui s'en suivit: l'Etat français a décidé d'attribuer un statut de protection stricte à l'Ortolan, soit d'interdire la pratique de la chasse traditionnelle «aux matoles». La Société de chasse du Département des Landes, où se déroulaient l'essentiel des opérations de braconnage, et qui a cofinancé l'étude, a pris ses responsabilités et demandé aux braconniers de cesser leurs pratiques. Dans la foulée, la Commission européenne a retiré sa plainte contre la France. Raphaël Arlettaz est satisfait ce développement: «Espérons que cette décision politique entraîne vraiment la fin de ces pratiques d'un autre âge et que l'espèce reprenne du terrain en Europe occidentale et septentrionale.» ■

Communiqué de presse de l'Université de Berne

Littérature:

Jiguet F, Robert A, Lorrillière R, Hobson KA, Kardynal KJ, Arlettaz R, et al. (2019). Unravelling migration connectivity reveals unsustainable hunting of the declining ortolan bunting. Science Advances 2019. DOI: 10.1126/sciadv.aau2642.

Autres recherches de l'Université de Berne sur l'Ortolan:

www.cb.iee.unibe.ch/research/ortolan_bunting/index_eng.html

DU VALAIS: COMMENT LES PRÉSERVER

La nature du Valais est exceptionnelle, mais sa faune et sa flore sont menacées par les activités humaines. Ecrit par un collectif d'ornithologues, sous la houlette du professeur Raphaël Arlettaz, ce livre dresse un état des lieux sur la biodiversité en Valais, tout en suggérant des solutions de conservation et de gestion. Il fait la part belle à des espèces d'oiseaux emblématiques pour lesquelles le Valais a une responsabilité toute particulière.

Scientifiquement documenté et richement illustré, 2019
Prix: CHF 38.–, 248 pages, ISBN 978-3-85949-015-4
Aussi disponible en allemand: ISBN 978-3-85949-014-7

vogelwarte.ch

A commander en librairie ou auprès de la Station ornithologique suisse, CH–6204 Sempach,
par écrit ou online: www.vogelwarte.ch/fr/shop

Rabais de 20% pour les collaborateurs du Service d'information et de 10% pour les membres de l'Association des amis de la Station ornithologique suisse

Gypaète barbu 2018: monitoring et reproduction dans les Alpes de Suisse occidentale

En Suisse occidentale, le nombre de couples en voie d'installation continue à augmenter, tout comme le nombre d'observations qui a atteint cette année un nouveau record. Par contre, en 2018, la plupart des nidifications ont échoué: seul un couple sur les cinq ayant niché au moins une fois en Valais a réussi à mener un jeune à l'envol. A Berne, un nouveau couple a tenté une nidification, malheureusement ratée. Une première suisse hors du canton du Valais et des Grisons!

Du 1er janvier au 31 décembre 2018, plus de 1043 fiches d'observation (figure 1) ont été répertoriées pour les Alpes de Suisse occidentale (cantons du Valais, de Berne, de Vaud et de Fribourg). Cela représente 1341 observations d'oiseaux, effectuées en grande partie par des observateurs bénévoles et des passionnés, transmises via les sites Internet www.ornitho.ch ou www.bartgeier.ch ou directement aux coordinateurs locaux. Dans 33% des cas, deux oiseaux ou plus ont été observés ensemble.

Sur les 1341 observations de 2018, 538 étaient accompagnées d'une information sur l'âge probable de l'oiseau. Dans 78% des cas, il s'agissait d'oiseaux subadultes (4-5 ans) ou adultes (6 ans et plus) et dans 22% des cas, d'oiseaux juvéniles ou immatures (< 4 ans). Cela représente une nouvelle augmentation de la proportion d'adultes observés, qui peut s'expliquer en partie par le faible nombre de juvéniles nés en 2018 et donc d'un nombre réduit d'observations d'individus de cette classe d'âge.

Distribution des observations

Valais: Dans la majorité des cas, les observations de gypaètes dans les Alpes de Suisse occidentale (carte 1) sont effectuées sur la rive droite du Rhône, mais cette tendance est moins marquée que les années précédentes. Sur la rive gauche du Rhône, les secteurs les plus fréquentés sont celui des Dents-du-Midi / Col de Cou (VS), ainsi que la région de Zermatt et de Saas-Almagell (VS). Les régions de Derborence et de Loèche-les-Bains figurent

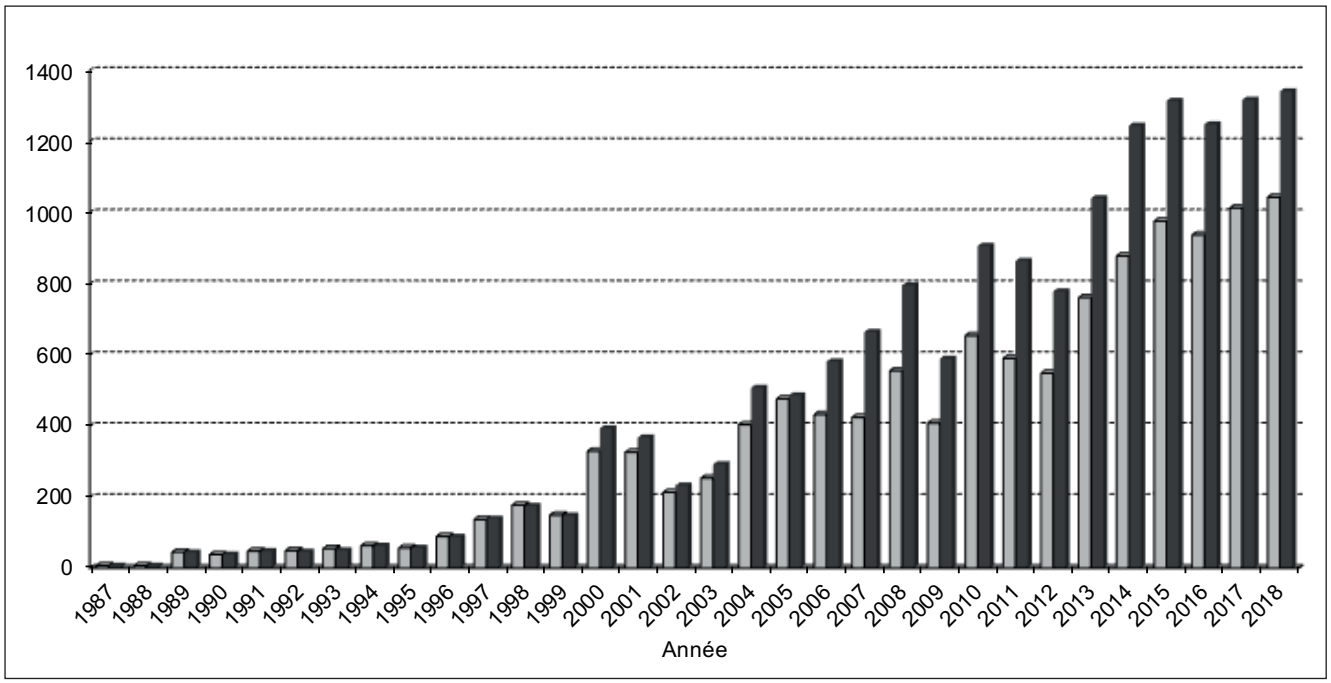

Figure 1: *Nombre de fiches d'observation (en gris clair) et d'observations (en noir) de gypaètes transmises pour les Alpes de Suisse occidentale de 1987 à 2018.*

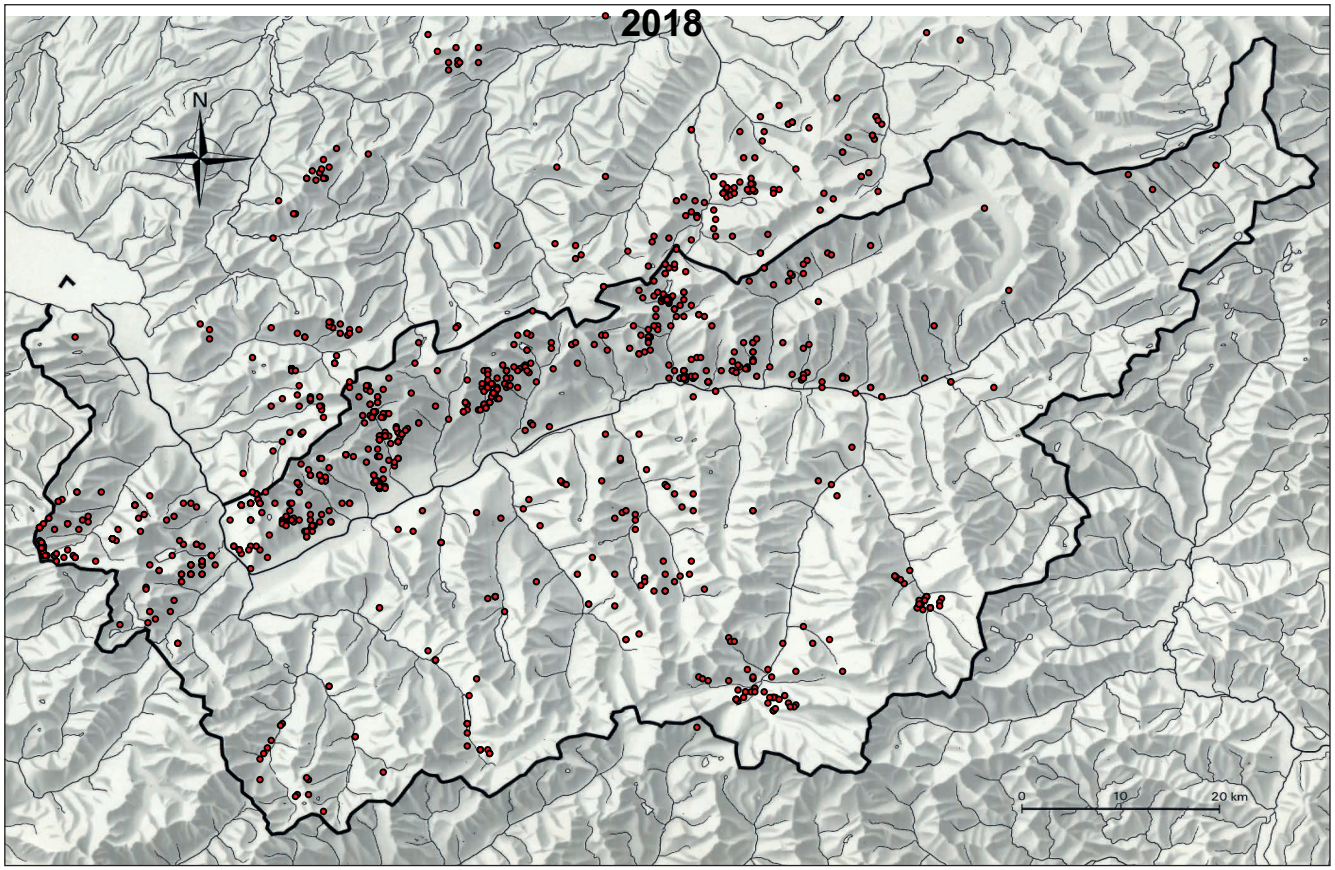

Carte 1 *Carte de répartition des observations de gypaètes dans les cantons du Valais, Berne, Vaud et Fribourg en 2018.*

toujours parmi les plus fréquentées par les gypaètes et les observateurs, mais la palme d'or cette année va au Col de Bretolet (VS). Le secteur est suivi de façon intensive dès fin juillet, le moment auquel la station de baguage ouvre. Régulièrement, trois individus passaient dans le secteur au cours d'une journée, et à deux reprises, cinq individus différents étaient de passage en même temps, dont quatre vus ensemble le 16.08.18 (trois adultes et un immature, S. Hohl). Au cours des 20 premiers jours d'ouverture de la station, sept individus différents ont été observés dans le secteur.

Berne: En 2018, 113 fiches d'observation ont été remplies pour le canton de Berne. Cela représente 39 de plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique par l'installation et première tentative de nidification d'un nouveau couple dans le Kiental. La plupart des observations ont été faites entre La Lenk et Meiringen. La région à l'est de Meiringen est proche du site de réintroduction des gypaètes en Suisse centrale (Melchsee-Frutt, OW), ce qui explique sa fréquentation régulière par de jeunes individus. Les régions de Boltigen et Lauenen sont prospectées irrégulièrement. Une observation exceptionnelle est à noter à l'est de Gurten, à quelques kilomètres de la ville de Berne.

Vaud: 64 fiches d'observation ont été remplies dans le canton de Vaud. La majorité des observations ont été faites entre Ormont-Dessus et le Vallon de Nant, sur la commune de Bex. Une observation de trois individus ensemble à Ormont-Dessus, dont deux qui paradaient, est intéressante à noter (14.03, trois adultes, A. Meister). Le Pays-d'Enhaut est également visité ponctuellement par des gypaètes.

Fribourg: Dans le canton de Fribourg, 10 observations ont été transmises cette année. Ce sont à chaque fois des observations d'individus isolés, dont huit d'adultes et deux

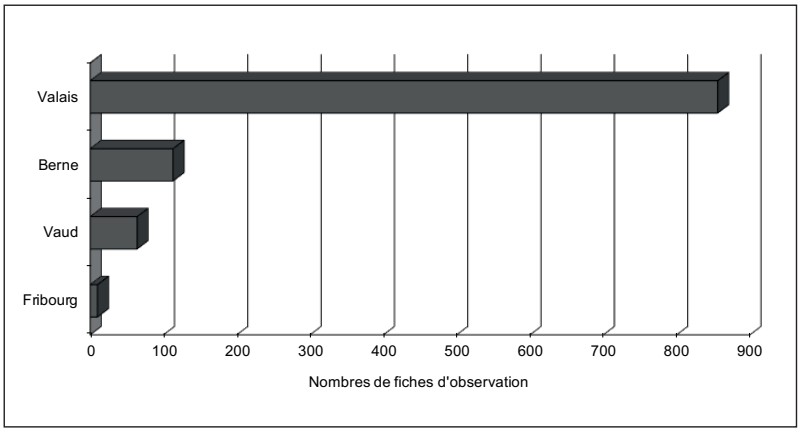

Figure 2: *Nombre de fiches d'observation reçues en 2018 par canton.*

d'immatures. La majorité des observations ont été effectuées en été, principalement au sud du canton, à la frontière avec les cantons de Vaud et de Berne.

Journée internationale d'observation et nombre d'oiseaux dans les Alpes de Suisse occidentale

La journée internationale d'observation des gypaètes, organisée dans le cadre de l'IBM (International Bearded Vulture Monitoring), a pour but d'estimer le nombre d'oiseaux présents dans l'Arc alpin. Elle a eu lieu le 6.10.2018. Sur l'ensemble des Alpes, 1044 observateurs (640 points d'observation) ont participé aux recensements. Entre 208 et 284 individus ont pu être répertoriés. En Suisse occidentale, 30 postes ont été occupés. Au cours de la journée, 42 observations ont été faites et au moins 14 individus différents ont pu être observés. (Rapport complet dans fauna•vs **info** no. 35: www.fauna-vs.ch ou sur demande gypaetus@bluewin.ch).

Sur l'ensemble des Alpes, 2018 constitue une année record au niveau du nombre de couples établis (52-57 couples), mais la productivité, avec 29 jeunes à l'envol, est moins élevée qu'en 2017. C'est la première année depuis 2013 que le nombre de jeunes envolés est inférieur à celui de l'année précédente.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre minimal d'oiseaux présents peut être estimé à 57 individus dans notre région: les individus sédentaires (couples sédentaires ou en phase de sédentarisation) et leur progéniture (≥21 individus), les oiseaux identifiés (8), auxquels il faut ajouter huit oiseaux non identifiés, mais situés grâce à leur émetteur satellitaire et les oiseaux non identifiés (≥20).

Oiseaux formellement identifiés

Le Tableau 1 présente les données des 13 oiseaux identifiés dans les Alpes de Suisse occidentale en 2018. Certains individus ont été observés tout au long de l'année, comme les individus des couples connus. ***Finja, Fredueli, Gypsy, Léoux, Sempach II, Trudi*** et ***Veronika*** n'ont été vu qu'une à deux fois, tandis que ***Linky*** a été vu à au moins cinq reprises en l'espace de deux mois. ***Cierzo*** a été observé au moins quatre fois dans la région de Kandersteg, et les données de sa balise GPS montrent qu'il a passé son été dans l'Oberland Bernois.

La plupart des individus identifiés de manière certaine l'ont été grâce aux décolorations allaires effectuées lors de la réintroduction et visibles jusqu'à la première mue complète à environ trois ans. C'est le cas de ***Cierzo, Finja, Fredueli, Léoux*** et ***Sempach II***. Pour certains individus, il a été possible de voir une ou deux bagues colorées ou marquées, comme par exemple pour ***Linky*** et ***Gilbert***. Dans le cas de ***Veronika***, la balise GPS visible sur son dos a permis aux observateurs de déterminer son identité. Les autres individus ont été reconnus grâce aux suivis photographiques ou à l'observation des individus sur les nids.

Huit oiseaux n'ont pas été identifiés visuellement, mais leur présence a pu être notée grâce à leur balise: ***Evolina*** (2015, Melchsee-Futt CH), ***Fortuna*** (2015, Hohe Tauern A), ***Gemapi*** (oiseau bagué au nid, 2016, Haute-Savoie F), ***Girun*** (2016, Baronnies F), ***Johannes*** (2017, Melchsee-Futt CH), ***Neige*** (oiseau bagué au nid, 2016, Magland F), ***Roman*** (2015, Alpi Marittime I), ***Schils*** (2014, Calfeisen CH). Pour suivre les oiseaux munis d'une balise GPS/GSM: www.bartgeier.ch.

Tableau 1: *Liste des individus formellement identifiés dans les cantons du Valais, Berne, Vaud et Fribourg en 2018.*

Nom	Id.*	Sexe	Lâcher/naissance	Année	Remarque
Cierzo	BG 899	M	Melchsee-Frutt (CH)	2016	Présence régulière dans le Kandertal (BE)
Finja	BG 1003	F	Melchsee-Frutt (CH)	2018	2 obs. en septembre et octobre
Fredueli	BG 1001	M	Melchsee-Frutt (CH)	2018	1 obs. à Kandersteg (BE) en septembre
Gilbert	BG 440	F	Haute-Savoie (F)	2004	Couple Derborence
Gypsy	W 209	?	Aravis (F)	2017	1 obs. à Grindelwald en mai
Léoux	BG 950	F	Les Baronnies (F)	2017	1 obs. le 18.05 à Dorénaz
Linky	W 130	M	Sixt-Fiz (F)	2013	5 obs. entre Savièse et Fully de février à mars
Sempach II	BG 841	M(?)	Melchsee-Frutt (CH)	2015	1 obs. à Leukerbad en janvier
Smaragd	BG 675	M	Hohe Tauern (A)	2011	Couple Zermatt
Swaro	BG 459	M	Haute-Savoie (F)	2005	Couple Derborence
Trudi	BG 842	F	Melchsee-Frutt (CH)	2015	1 obs. à Château d'Oex (VD) en janvier
Veronika	BG 321	F	Zernez (CH)	1999	1 obs. à Saint-Martin en août, idem 2017
Urs-Zermatt	W 255	?	Zermatt (CH)	2018	Jeune du couple local

* Les individus sauvages sont notés W et les individus réintroduit BG.

***Gilbert,** Chamoson VS, N. Morisset, 19.02.18.*

***Linky,** Chamoson VS, A. Salamin, 28.03.18.*

***Trudi,** Champéry VS, G. Frossard, 14.01.18.*

***Veronika,** St-Martin VS, F. Dupree, 17.08.18.*

Reproduction en Suisse occidentale

En 2018, cinq couples (ou trios; carte 2) connus étaient établis en Valais. Après une année 2017 record, la saison 2018 fut très mitigée. Seul le couple de Zermatt a mené à terme sa nidification. Le nombre total de jeunes envolés depuis 2007 est donc de 19 (figure 3) et la productivité 2018 de 20 % (60.8% en moyenne depuis 2007). Dans le canton de Berne, un couple a tenté une première reproduction, mais elle a échoué après la ponte.

Comme les années précédentes, au moins trois couples supplémentaires sont installés en Valais, mais aucune nidification certaine n'a pu être observée pour le moment (carte 2). La situation du couple de la vallée de Saas n'est pas claire puisqu'un jeune oiseau a été observé en compagnie d'un adulte en 2016. De plus, l'aire était rechargée et de nombreuses fientes étaient visibles. Par contre, seul un adulte a pu être observé dans la région, malgré de nombreuses prospections. En 2017 et 2018, aucune nidification n'a eu lieu dans cette région.

Le suivi des couples nicheurs devient une part de plus en plus importante du travail du RGSO et serait impossible sans la participation de nombreux bénévoles qui n'hésitent pas à marcher plusieurs heures pour voir «leurs» protégés, en particulier N. Jordan, B. Michellod, D. Michellod, S. Mettaz, M. Sauthier, S. Denis, R. Arlettaz, A. Salamin, M. Chesaux, D. Oreiller, D. Roten, K. Agten, B. Mooser, M. Wettstein, N. Reusser.

Région de Derborence (VS): Les deux couples de la vallée n'ont pas réussi leur nidification. Le couple de Vérouet a une productivité moyenne (50% de réussite), puisqu'il a mené à terme seulement six reproductions depuis 2007. Par contre, c'est la première année, depuis la première nidification en 2012 pour le couple Swaro/Gilbert qu'un échec est constaté (taux de réussite: 85%).

Région de Loèche-les-Bains (VS): La nidification du couple/trio de Loèche-les-Bains a échoué environ deux mois après la ponte.

Région de Bagnes (VS): Le couple présent dans la région depuis au moins 2015 ne sem-

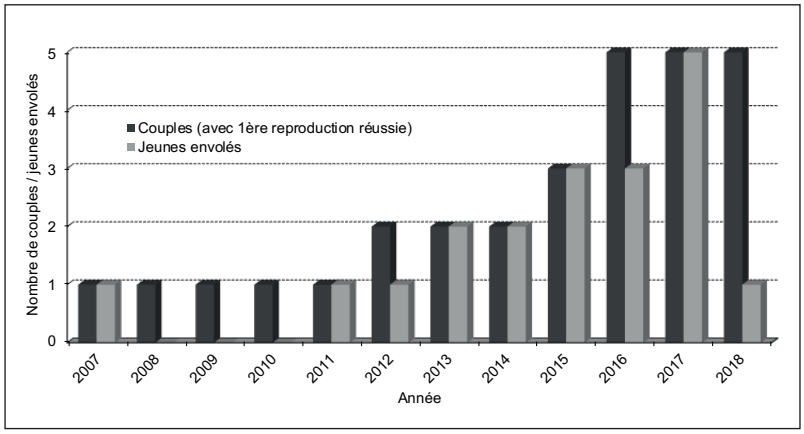

Figure 3: *Nombre de couples (avec 1ère reproduction réussie; gris foncé) et de jeunes envolés avec succès (gris clair) depuis la première reproduction (2007).*

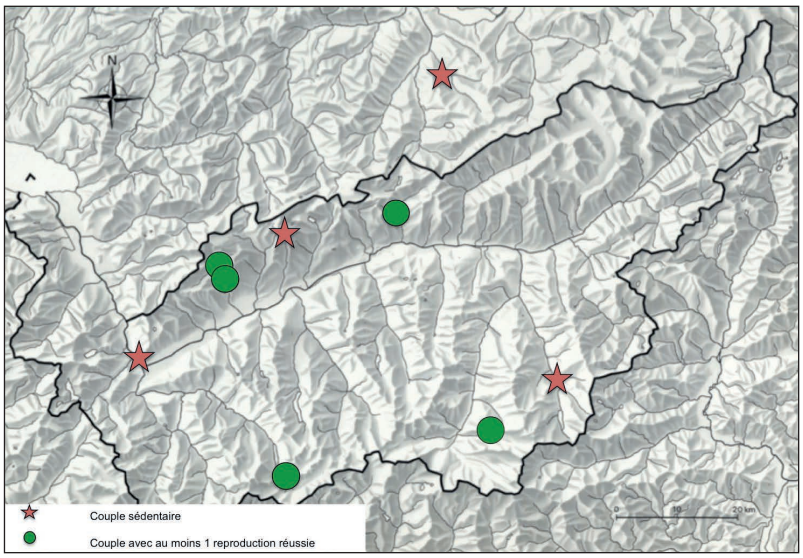

Carte 2: *Localisation des couples (VS et BE) connus avec au moins une aires rechargées ou des prémisses de reproduction.*

ble pas avoir niché cette année. Suite à la chute du nid de ***Mison***, la jeune femelle née en 2017, l'aire occupée avait été aménagée avec une plateforme, afin d'éviter de nouveaux incidents de ce genre. Bien que le couple ait été vu quelques fois perché à proximité de cette plateforme, il a entrepris la construction d'un nouveau nid. Il faudra attendre 2019 pour voir si le couple tente une reproduction dans cette nouvelle aire, qui est bien plus spacieuse que la précédente.

Mison, relâchée en octobre 2017, quant à elle, reste dans la région des Baronnies et fait des excursions dans le massif des Ecrins. Pour la suivre:
http://gypaetebarbu.ch/mison.

Région de Zermatt (VS): Le couple de Zermatt est le seul à avoir vu s'envoler avec succès un jeune cette année.

Berne: Un couple de gypaètes barbus a été découvert pour la première fois dans le Kiental fin septembre 2017. Au début du mois d'octobre, le couple rechargeait une aire. Le nid se trouve haut dans une paroi rocheuse près de laquelle passe une ligne de téléphérique. Pour accéder au nid par le sommet de la falaise, les oiseaux doivent également survoler deux autres câbles. Les risques de collision avec des lignes aérienne pour ce couple sont donc très élevés. En 2018, les oiseaux semblaient avoir disparus. Bien qu'un lien direct entre la disparition des adultes du couple et les lignes aériennes ne puisse être établi, la situation semble dangereuse pour les grands rapaces dans ce district franc fédéral.

Dérangements

Les nombreux échecs de nidification constatés en 2018 amènent un questionnement quant aux dérangements provoqués par l'homme lors de la couvaison et dans les premiers mois de l'élevage des jeunes. Ces dérangements peuvent être multiples et sont probablement en interaction les uns avec les autres, tout comme les facteurs météorologiques.

De manière générale, les dérangements ponctuels peuvent être tolérés par les nicheurs dès que le jeune a plus de trois mois. Par contre, ceux-ci peuvent être fatals lors de la couvaison et dans les deux premiers mois d'élevage du jeune. Il est donc important de rappeler quelques règles afin d'assurer la tranquillité des gypaètes lors de la nidification:

- Les drones sont proscrits à moins de 500 mètres des sites de nidification. Ils sont d'ailleurs interdits dans les districts francs fédéraux.
- L'approche par des observateurs à moins de 500 mètres des sites de nidification est proscrite. Même si les adultes ne semblent pas réagir à des intrusions à plus faible distance, celles-ci augmentent leur stress et peuvent conduire à un échec de nidification ou au déplacement d'un couple dans un lieu moins favorable.
- Les aéronefs de tout type doivent éviter les sites de nidification. La limite des 500 mètres peut également être appliquée, mais selon les observations, la tolérance est plus grande dans les sites, où le passage (sans vol stationnaire) d'aéronefs est fréquent. Le RGSO informe chaque année les compagnies aériennes, aéroports, aéro-club, etc. au sujet des sites de nidification connus.

Tableau 2: *Déroulement des nidifications dans la vallée de Derborence (VS); 2007-2018.*

Année	Aires (Selon ID IBM)	Adultes	Date de ponte	Date d'éclosion	Poussin	Date d'envol
2007	Derborence 4	Gildo / prob. Pablo	Entre le 16 et 23.02.07	15.04.07	Arys Derborence	12.08.07
2008	Derborence 5	Gildo / Pablo	Entre le 22 et 25.01.08	19.03.08	Échec le 8.04.08	-
2009	Derborence 4-5	Gildo / Pablo	-	-	-	-
2010	Derborence 4	Gildo / Pablo	Entre le 4 et 14.01.10	27.02.10	Echec le 16.04.10	-
2011	Derborence 5	Guillaumes / Pablo (Gildo)	Entre le 29.12.10 et le 3.01.11	21.02.11	Vérouet	14.06.11
2012	Derborence 7	Guillaumes / Pablo / Gildo	?	-	Echec	-
2012	Derborence 6	Gilbert / Swaro	Entre le 10 et 20.02.12	15.04.12	Denis	3.08.12
2013	Derborence 7	Guillaumes / Pablo / Gildo	1.01.13 (±10 jours)	1.03.13 (± 10 jours)	Marlon	14.06.13
2013	Derborence 6	Gilbert / Swaro	Entre le 25.01.13 et le 27.01.13	Entre le 17.03.13 et le 27.03.13	Surprise	19.07.13
2014	Derborence 5	Guillaumes / Pablo / Gildo	28.12.13 (±3 jours)	24.02.14 (± 3 jours)	Michel	12.06.14
2014	Derborence 8	Gilbert / Swaro	21.01.14 (±5 jours)	20.03.14 (± 1 jour)	Cham	15.07.14
2015	Derborence 7	Guillaumes/ Pablo / Gildo	26.12.14 (±4 jours)	17.02.15 (± 4 jours)	Alouette III	12.06.15
2015	Derborence 6	Gilbert / Swaro	16.01.15 (±6 jours)	7.03.15 (± 1 jour)	Irène	4.07.15
2016	Derborence 5	Guillaumes / Pablo / Gildo	22.12.15	Echec le 11.03.16		
2016	Derborence 6	Gilbert / Swaro	27.01.16 (±3 jours)	27.03.16 (± 10 jours)	Anzère	10.07.16
2017	Derborence 7	Guillaumes / Pablo / Gildo	17.01.17 (±10 jours)	16.03.17 (± 15 jours)	Diablon	15.06.17
2017	Derborence 6	Gilbert / Swaro	17.01.17 (±10 jours)	16.03.17 (± 15 jours)	Prince	3.07.17
2018	?	Guillaumes / Pablo / Gildo	?	-	-	Echec
2018	**Derborence 6**	**Gilbert / Swaro**	**15.01.18 (±15 jours)**	**15.03.18 (±15 jours)**	**-**	**Echec**

Tableau 3: *Déroulement des nidifications près de Loèche-les-Bains (VS); 2015-2018.*

Année	Aires (Selon ID IBM)	Adultes	Date de ponte	Date d'éclosion	Poussin	Date d'envol
2015	Leukerbad 1	Diana Valais / 2-3 inconnus	31.01.15 (±5 jours)	17.03.15 (±5 jours)	Lämmera	3.08.15
2016	Leukerbad 1	Diana Valais / 2-3 inconnus	-	-	-	-
2017	Leukerbad 1	Diana Valais / 2-3 inconnus	1.02.17 (±1 jour)	23.03.17 (±2 jours)	Pfyn-Finges	26.07.17 (± 1 jour)
2018	**Leukerbad 1**	**Diana Valais / 2-3 inconnus**	**21.02.18 (±15 jours)**	**3.03.17 (±5 jours)**	**-**	**Echec**

Tableau 4: *Déroulement des nidifications à Bagnes; 2016-2018.*

Année	Aires (Selon ID IBM)	Adultes	Date de ponte	Date d'éclosion	Poussin	Date d'envol
2016	Bagnes_C.	GT105 / GT106	23.01.16	11.03.16	Dimitri	16.07.16
2017	Bagnes_C.	GT105 / GT106	1.02.17 (± 30 jours)	5.03.17 (± 30 jours)	Mison	(12.10.17)
2018	**Bagne_2_C.**	**GT105 / GT106**	**?**	**Echec**	**-**	**-**

Tableau 5: *Déroulement des nidifications près de Zermatt; 2016-2017.*

Année	Aires (Selon ID IBM)	Adultes	Date de ponte	Date d'éclosion	Poussin	Date d'envol
2016	Zermatt_R.	Smaragd / Inconnue	1.02.16 (± 20 jours)	1.04.16 (± 20 jours)	Mätti	2.08.16 (± 1 jour)
2017	Zermatt_R.	Smaragd / Inconnue	15.02.17 (± 20 jours)	29.04.17 (± 5 jours)	Barti	13.07.17 (± 10 jours)
2018	**Zermatt_R.**	**Smaragd / Inconnue**	**15.02.18 (± 30 jours)**	**24.04.18 (± 30 jours)**	**Urs**	**20.06.18 (± 10 jours)**

Tableau 6: *Déroulement des nidifications dans le Kiental; 2018.*

Année	Aires (Selon ID IBM)	Adultes	Date de ponte	Date d'éclosion	Poussin	Date d'envol
2018	**Lauchereflue_01**	**GT138 / Inconnue**	**24.01.18 (± 30 jours)**	**Echec**	**-**	**-**

Conclusion

Les gypaètes se portent bien dans les Alpes, mais il est nécessaire de rester vigilant, car de nombreuses menaces planent encore sur l'espèces: dérangements, empoisonnements volontaires ou involontaires, lignes électriques et de remontées mécaniques, éoliennes, etc.

Les observateurs de terrain ont une importance capitale ! Ce sont eux qui connaissent leur région, les menaces principales, les modifications du territoire ou de son utilisation. Il est donc primordial que toutes les observations ou constations soient transmises rapidement, afin de pouvoir anticiper les problèmes et, surtout, trouver des solutions.

Fonctionnement, collaboration et remerciements

Le RGSO, dépendant de la Stiftung Pro Bartgeier (Fondation Pro Gypaète/SPB), fonctionne en deux sous-groupes chargés de la prospection, du suivi et de l'information dans les cantons du Valais, de Vaud et de Fribourg (responsable: François Biollaz) et dans le canton de Berne (responsable: Michael Schaad). Le RGSO collabore avec la Station ornithologique Suisse, ainsi qu'avec la VCF, ASTERS (Haute-Savoie, F), l'IBM, la Région Autonome Vallée d'Aoste (I), la Centrale ornithologique romande, le Service de la chasse, de la pêche et de la faune du canton du Valais, l'Inspection de la chasse (IC) du canton de Berne et le Service des Forêts et de la Faune du canton de Fribourg. Grâce à ces différentes collaborations et aux nombreuses personnes qui nous font part de leurs observations, nous pouvons avoir une excellente vue d'ensemble de la population de gypaètes présente dans les cantons du Valais, de Berne, de Vaud et de Fribourg, ainsi que dans l'ensemble de l'Europe et de l'Afrique du Nord.

Nous remercions tous les observateurs qui nous transmettent régulièrement leurs données et/ou participent activement et intensivement aux suivis des couples nicheurs, plus particulièrement: Norbert Jordan, Bernard Michellod, Dominique Michellod, Michel Chesaux, Raphaël Arlettaz, Dolf Roten, Marlène Sauthier, Serge Denis, Klaus Agten, Arnaud Barras, Célestin Luisier, Aurel Salamin, David Ulrich, Hansruedi Weyrich, Bruno Mooser, Dada Oreiller, Urs Zimmerman, Emmanuel Revaz, Nicolas Morisset, Verena Döblin, Nicolas Morisset, Stéphane Mettaz, Heidi et Rémy Henzelin, Markus Schär, Manfred Eichele, Fred Dupree, Nancy Ypsilantis, Kerstin et Pierre Karbe-Lauener, Martin Wettstein, Niklaus Reusser et beaucoup d'autres qu'il est difficile d'énumérer ici de manière exhaustive, mais leur nom figure sur le site Web du RGSO, sous la rubrique «observations 2018»: www.gypaete.ch/position.php?sub=pdfs&&langu=fr.

Un grand merci aux personnes ayant participé aux journées internationales qui sont citées intégralement dans le rapport ad hoc. Merci à Gaëtan Delaloye pour la mise au point et l'entretien de notre site Internet www.gypaete.ch et du site www.ornitho.ch. Merci à Sabrina Biollaz pour la relecture attentive du rapport. Finalement, un grand merci à tous ceux qui nous soutiennent financièrement, physiquement et moralement dans la poursuite du programme de réintroduction du Gypaète barbu. ■

François Biollaz, Julia Wildi,
Marco Hammel & Michael Schaad
Réseau Gypaète Suisse occidentale
Stiftung Pro Bartgeier

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur nos sites Internet:

www.gypaete.ch, www.gypaetebarbu.ch ou sur notre page Facebook: www.facebook.com/gypaetesCHW

Gypaète barbu: trois nouveaux couples en Valais

Trois nouveaux couples de gypaètes se sont installés et ont réussi leur nidification en 2019 en Valais. Ce sont d'ailleurs les seuls à s'être reproduits avec succès, les cinq autres ayant tous échoué. Les nouveaux venus se sont installés dans la région du coude du Rhône, d'Ayent et de la vallée de Saas. Depuis 2007, au minimum 22 jeunes sont nés et se sont envolés avec succès dans le canton.

Les sites de nidification restent des lieux très sensibles. Même si les adultes ne réagissent pas toujours à des intrusions à moins de 500 mètres, celles-ci augmentent leur stress et peuvent conduire à un échec de nidification ou au déplacement d'un couple dans un lieu moins favorable. Il est donc primordial de respecter une distance minimale de 500 mètres autour des nids, de rester toujours discret et de n'utiliser aucun moyen de type drone pour l'observation.

François Biollaz, Réseau Gypaète Suisse occidentale

Repeuplement artificiel des cours d'eau: du changement en vue

«La pérennité de populations piscicoles saines et leur exploitation durable ne peuvent être assurées qu'au sein d'habitats intacts.» Cette phrase, tirée de la publication de l'OFEV «Repeuplement durable des cours d'eau», énonce un principe simple: le maintien d'une population animale passe toujours par la sauvegarde de son habitat. Ce constat n'est pas nouveau et fauna•vs en parlait déjà en 2011, dans un article traitant justement de la problématique du repeuplement artificiel des cours d'eau (voir encadré).

Mais pourquoi a-t-on dû repeupler les cours d'eau? La modification quasi systématique de ces derniers, essentiellement via les endiguements qui les corsètent, a entrainé la perte de surfaces énormes d'habitats adéquats pour la faune piscicole. Une des conséquences les plus visibles de ces destructions des lits naturels est le recul constant des prises par la pêche de loisir depuis les années 1980. Pour enrayer ce déclin, de nombreux repeuplements ont été effectués, exclusivement à partir de poissons d'élevage. Au mieux ces repeuplements sont un effort vain, au pire ils ont des conséquences néfastes pour les populations naturelles. Cette pratique hautement discutable (mais malheureusement trop peu discutée en Valais) a, depuis des années, fait l'objet de recherches scientifiques. Le bilan est clair: les résultats des analyses ne parlent pas en faveur des repeuplements, bien au contraire.

Nouvelle publication de l'OFEV.

Dans le bulletin fauna•vs info n°20 (2011), nous avions déjà fourni une description détaillée des effets pervers du rempoissonnement sur les populations sauvages, que ce soit en termes de survie, de succès reproducteur ou de réduction de la diversité génétique; nous y renvoyons à nouveau le lecteur.

Changement de philosophie

Malgré l'accumulation de preuves scientifiques en défaveur du repeuplement, cette pratique s'est poursuivie en Suisse et le Valais investit, à perte, des sommes considérables dans ce pis-aller. Mais la situation est en train de changer. En effet, les suivis les plus récents opérés dans différents cantons helvétiques ne viennent que confirmer l'inanité des repeuplements. Un résumé de ces résultats est décrit dans une brochure l'OFEV (2018). Cette publication risque bien de marquer un tournant dans la gestion piscicole suisse. En effet, pour l'OFEV, partant du constat que seuls des milieux naturels intacts sont à même d'assurer un maintien à long terme de populations de poissons, les mesures de repeuplement sont la plupart du temps non seulement inefficaces, mais surtout inutiles dès lors que l'accent est mis sur la renaturation. Si des mesures de repeuplement temporaires peuvent parfois se justifier dans l'optique de combler des déficits démographiques abrupts, notamment en cas de pollution décimant les populations, de telles mesures doivent rester l'exception. A terme, la Confédération va tout mettre en œuvre pour que ce soit le recrutement naturel qui prenne la place des repeuplements. Or, le recrûtement naturel est spontanément garanti dans les cours dont la dynamique est aussi proche que possible de celle d'un lit naturel. Seule la renaturation, y compris la gestion des débits résiduels, la gestion des crues et du marnage permettent le rétablissement durables de populations abondantes, saines

Sources

OFEV (2018): Repeuplement durable des cours d'eau. Conditionscadres et principes. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement n° 1823: 42 p. www.bafu.admin.ch > publications.

Isabelle Castro & Raphaël Arlettaz (2011): Le nouveau plan de repeuplement piscicole valaisan rate le coche. Bulletin fauna•vs info n°20 décembre 2011.

Araki H., Schmid C. (2010): Is hatchery stocking a help or harm? Evidence, limitations and future directions in ecological and genetic surveys. Aquaculture 308: 2–11.

et pérennes. Comme l'écrit l'OFEV dans sa brochure au sujet du repeuplement artificiel: «Aujourd'hui, le mot d'ordre est devenu le moins possible et seulement si absolument nécessaire». Ce changement de paradigme est déjà à l'œuvre: la pratique du repeuplement a été totalement abandonnée dans plusieurs cours d'eau. Et l'on y a observé d'emblée un recrutement naturel en juvéniles bien plus efficace qu'on ne l'avait soupçonné!

Isabelle Castro

Extrait de l'article «Le nouveau plan de repeuplement piscicole valaisan rate le coche»

Publié dans le bulletin fauna • vs info n°20 décembre 2011

«Les rempoissonnements, notamment en ce qui concerne les salmonidés de rivière, n'atteignent qu'exceptionnellement le but visé, soit conserver les peuplements ou augmenter la taille des populations. Les effets de cette pratique ont été mesurés en différentes régions du globe et on aboutit toujours et partout à la même conclusion: le rempoissonnement de nos rivières exerce des effets pervers sur les populations et les communautés de poissons autochtones. Ainsi, il apparaît clairement que les seules mesures valables de restauration des peuplements halieutiques dulçaquicoles non lacustres passent par la revitalisation et la renaturation des cours d'eau, seule capable de recréer des habitats diversifiés (refuges) et attractifs, bons pourvoyeurs d'invertébrés, donc piscicolement productifs. Cette règle vaut d'ailleurs pour toutes les espèces animales: pas de population viable sans un habitat propice en quantité suffisante. Lorsqu'une rivière est dégradée, ce n'est pas en y mettant des poissons que l'on solutionne le problème. Il faut, dans une démarche de développement durable, s'attaquer aux racines du mal, et non pas uniquement à chercher à le masquer par un repeuplement inefficace à long terme.»

Quelle est l'influence du lynx et de la chasse sur l'évolution des effectifs de chamois?

Nouvelles de la recherche

Dans de nombreuses régions de Suisse, les tirs de chamois vont décroissant depuis quelques années déjà. Les associations de chasseurs et les autorités s'inquiètent par conséquent de l'état des populations de chamois. Le projet lynx-chamois a pour objectif d'étudier quel est l'impact que le lynx et la chasse ont sur les effectifs de chamois dans l'Oberland bernois. Dans le cadre du projet, on s'est penché sur d'autres facteurs potentiellement co-responsables du recul observé (p. ex. conditions météorologiques, présence du cerf élaphe).

Le projet, mené de 2015 à 2018, a été conduit par des collaborateurs et des collaboratrices de KORA (écologie des carnivores et gestion de la faune sauvage) et du FIWI (Institut für Fisch- und Wildtiermedizin), et soutenu par le service de surveillance de la chasse du canton de Berne. Pour le projet, 10 lynx de l'Oberland bernois ont été munis de colliers émetteurs, afin d'étudier leur comportement prédateur. Simultanément, dans la même région, on a enregistré plusieurs fois par année les effectifs de 14 populations de chamois choisies, afin d'en documenter le taux de natalité, la croissance annuelle et d'éventuelles réactions comportementales face à la présence du lynx. Par ailleurs, afin de comprendre quels sont les facteurs ayant influencé les effectifs de chamois sur un territoire important durant une période relativement longue, le projet incluait l'étude de séries de données déjà existantes, collectées par le service d'inspection de la chasse du canton de Berne. Dans ces analyses rétrospectives, on s'est plus particulièrement intéressé aux relevés annuels des effectifs réalisés par les gardes-faune et aux données fournies par la statistique de chasse, disponibles pour la période allant de 1960 à 2018. L'étude confirme que la chasse et le lynx, avec d'autres facteurs encore (p. ex. hivers rigoureux, cerf élaphe), peuvent limiter les effectifs de chamois. La portée de chaque facteur dépend fortement des conditions de vie règnant dans la région concernée.

Vous trouverez l'étude (en allemand avec un résumé en français) sur:
www.kora.ch > Bibliothek > Publikationen

Vautours fauves: ça plane pour eux!

Il y a 20 ans, le vautour fauve était encore un hôte rare en Suisse. Grâce à un projet de réintroduction en France, de plus en plus de ces grands planeurs viennent passer l'été dans notre pays, offrant aux randonneurs d'impressionnantes observations.

Jusqu'il y a quelques années, l'observation d'un aigle royal ou d'un gypaète barbu représentait le point culminant d'une randonnée dans les Alpes suisses. Ces imposants rapaces ne sont aujourd'hui plus seuls dans le ciel: chaque été, plusieurs dizaines de vautours fauves visitent la Suisse. Avec une envergure pouvant atteindre 2.6 mètres, ce vautour est considérablement plus grand que l'aigle royal et à peine plus petit que le gypaète barbu.

Les données de la Station ornithologique de Sempach confirment que le vautour fauve est de plus en plus fréquent en Suisse: entre 1900 et 1980, on n'en comptait que 12 au total, mais dès le milieu des années 90, l'espèce était observée annuellement. Ces dernières années, des troupes de quelque 50 vautours, voire plus, ne sont plus rares.

L'augmentation marquée des observations de vautours fauves en Suisse est probablement due à un projet de réintroduction en France. L'effectif nicheur y a doublé au cours des 10 dernières années, pour atteindre environ 2 000 couples. Cependant, il est peu probable que les vautours se reproduisent aussi dans notre pays: les oiseaux n'apparaissent généralement pas avant avril, alors qu'ils pondent leur unique œuf déjà en février ou même en janvier.

Pour l'instant, le vautour fauve n'est qu'un hôte estivant en Suisse. En été, les randonneurs ont de bonnes chances d'observer ces majestueux oiseaux. La région du Kaiseregg dans le canton de Fribourg, site traditionnel depuis plusieurs années, offre les meilleures opportunités. Mais les vautours peuvent apparaître n'importe où. Dès que plusieurs très grands rapaces tournoient ensemble, cela vaut le coup d'y jeter un œil. Les vautours fauves sont grégaires et cherchent leur nourriture en groupe. Au contraire des aigles royaux et des gypaètes barbus, qui sont généralement des solitaires. Le spectacle de plusieurs vautours tournoyant au-dessus de nos têtes apporte une touche d'Afrique et est une expérience inoubliable. ■

Communiqué de presse de la Station ornithologique Suisse

Les vautours fauves se déplacent souvent en groupes et permettent des observations spectaculaires. Photo © Markus Varesvuo

Inestimable «police sanitaire»

Les vautours ne jouissent pas de la meilleures réputation: on les trouve sales et les considère comme messagers de la mort. Mais rien n`est plus faux. Les vautours jouent un rôle précieux de «police sanitaire». Grâce à leur excellente vue, ils découvrent très vite les cadavres et les «nettoient» en très peu de temps. Ils préviennent ainsi la propagation d'épidémies et rendent des services inestimables aux systèmes sanitaires des pays du Sud.

Les observations actuelles de vautours fauves en Suisse peuvent être visionnées sur **www.ornitho.ch/index.php?m_id=30337**.

Réseau Chauves-souris Valais

Les spécialistes du Réseau Chauves-souris Valais se tiennent à votre diposition: visite sur place, conseils d'aménagement, moyens de répulsion, etc. En cas d'intervention ponctuelle, les frais sont pris en charge par le Service cantonal des forêts et du paysage et l'Office fédéral de l'environnement. Les expertises plus conséquentes, par exemple en cas de rénovation, peuvent faire l'objet de subventions ad hoc.

Réseau chauves-souris Valais, *Anouk Athanasiades, tél 079 589 74 11, info@chauve-souris-valais.ch*

Réseau Gypaète Suisse occidentale

Signalement des observations et renseignements auprès du coordinateur:

Réseau Gypaète Suisse occidentale, *François Biollaz, tél 079 540 29 59, gypaetus@bluewin.ch, www.gypaete.ch*

Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse

Pour toutes questions ou problèmes concernant les batraciens et reptiles de la vallée du Rhône (Valais, Chablais vaudois), vous pouvez contacter les responsables du KARCH:

Batraciens: ***M. Flavio Zanini****, Bureau DROSERA SA, Chemin de la Poudrière 36, 1950 Sion, tél 027 323 70 17, flavio.zanini@drosera-vs.ch*

Reptiles: ***M. Julien Rombaldoni****, Impasse de la Fontaine 6, 1908 Riddes, tél 027 306 19 68, julien@rombaldoni.ch*

Impressum

fauna•vs **info** est le bulletin d'information de la Société valaisanne de biologie de la faune. Il sert aussi de feuille de liaison au Réseau Gypaète Suisse occidentale, au Réseau Chauves-souris Valais et au KARCH Valais. Responsable: le comité de fauna•vs. Maquette: Brigitte Wolf. Parution: deux fois par an. Tirage: 200 exemplaires en français, 100 en allemand. Impression: Aebi Druck, Susten.

Adresse:

fauna•vs
Centre Nature
3970 Salquenen
Tél 079 862 36 58
fauna.vs@bluewin.ch
www.faunavs.ch

Je désirerais faire partie de fauna•vs

❑ comme membre ordinaire (CHF 50.–/an)
❑ comme membre de soutien (CHF 100.–/an)
❑ comme membre collectif (CHF 50.–/an, préciser: ❑ familial ou ❑ institutionnel)
❑ je suis étudiant, je suis demandeur d'emploi ou j'ai moins de 25 ans (50% sur les cotisations membre ordinaire).

❑ j'ai déjà reçu la documentation sur fauna•vs (programme d'activité, statuts)
❑ je ne dispose pas encore de la documentation de base sur fauna•vs.

Nom et prénom: _____ ❑ masculin ❑ féminin

Adresse, NPA et Lieu: _____

Téléphone: _____ E-mail: _____

Institution: _____ Signature: _____

Remarque: _____